



RÉGION DE  
BRUXELLES-  
CAPITALE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**(PLAN / RÈGLEMENT D'URBANISME)**



COMMUNE DE  
WATERMAEL-BOITSFORT

**Le règlement d'urbanisme suivant est soumis à enquête publique :**

Règlement Régional d'Urbanisme (RRU)

**L'enquête se déroule :**

**À partir du 12 décembre 2022 et jusqu'au 20 janvier 2023 inclus**

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :**

[www.urban.brussels](http://www.urban.brussels) ou [www.watermael-boitsfort.be](http://www.watermael-boitsfort.be)

**Le dossier est également consultable à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être également obtenus :**

- à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme, Maison Haute, 1<sup>er</sup> ét. –Pl. A. Gilson 2, 1170 Watermael-Boitsfort
- du lundi au vendredi : entre 9 heures et 12 heures
- le lundi entre 17h30 et 20h00, sur rendez-vous

**Des renseignements ou explications techniques peuvent être également obtenus :**

- à l'adresse suivante : Service de l'Urbanisme – Maison Haute 1<sup>er</sup> étage - Pl. A. Gilson 2, 1170 Watermael-Boitsfort
- le mardi entre 9 heures et 12 heures
- le lundi entre 17h30 et 20h00, sur rendez-vous

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention de : Urban – Direction des Affaires juridiques – Département Conseil et Recours
  - o à l'adresse mail : [rru-gsv@urban.brussels](mailto:rru-gsv@urban.brussels)
  - o à l'adresse postale : Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles
- Oralement, auprès de votre administration communale, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant

Fait à Watermael-Boitsfort, le 05 décembre 2022

Par le Collège,

Le Secrétaire,

  
Etienne TIHON

Le Bourgmestre,

  
Olivier DELEUZE